

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition des 27, 28 et 30 septembre et des 4 et 12 octobre 2010

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M^{me} Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Procureur du syndic :

M^e Claude G. Leduc

Procureur de l'intimé :

M^e Éric Lemay

RÔLE MODIFIÉ

9h30

Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

C.

Jean-Pierre Tardif

courtier en assurance de dommages

N^o: 131984

Plainte n^o 2010-01-01 (C)

(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (*article 9 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et celles de ses règlements d'application (*article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288